

Termes de Référence

UIT – Bureau Régional Arabe / Groupes Régionaux Spécialisés (Regional Focus Groups « RFG ») pour les Initiatives Régionales (2015-2017)

1. Mission des Groupes Régionaux Spécialisés :

Les groupes régionaux spécialisés ont été créés pour répondre à la nécessité de consulter avec les États membres dans chacune des régions concernant la mise en œuvre des différentes initiatives régionales (RIs). De plus, ces groupes régionaux spécialisés aideront à mobiliser les efforts et les ressources auprès des acteurs de la région. Ces groupes régionaux spécialisés sont des parties consultatives destinées à améliorer la mise en œuvre des initiatives régionales.

2. Objectifs:

Les groupes régionaux spécialisés ont été créés dans l'objectif d'offrir une plateforme pour :

- Echanger les points de vue sur les plans d'action (Attachement 1) qui ont été adoptés (Amman, Jordanie, 23-24 mars 2015) pour la mise en œuvre des initiatives régionales.
- Discuter les possibilités de mobilisation de financement et d'engagement d'intervenants non membres de l'UIT dans les activités relatives à la mise en œuvre des initiatives régionales.
- Fournir des conseils pour surmonter les difficultés éventuelles dans la mise en œuvre des initiatives régionales.
- Fournir des conseils et faire des suggestions sur le contenu et l'ordre du jour de ces activités.
- Accorder une attention particulière à l'intégration des efforts déployés par les différents intervenants afin d'éviter la duplication.

3. Structure et Réunions

Le groupe régional spécialisé (RFG) est constitué, pour chacune des initiatives régionales, des points focaux désignés par les membres et les parties concernés. Le coordonnateur de chacun des groupes régionaux spécialisés est le responsable de chaque initiative régionale au niveau du Bureau Régional de l'UIT.

Ces groupes régionaux spécialisés vont interagir via un courriel réflecteur (Mailing list) dédié à chacun des groupes. Les courriels réflecteurs sont créés par l'UIT. En outre, les groupes régionaux spécialisés peuvent choisir d'autres moyens pour se réunir, y compris les différents outils via Internet tout en considérant ce qui suit :

- La fréquence des réunions est fixée par les membres de chaque groupe.
- L'ordre du jour des réunions est proposé par le coordonnateur.
- Le procès-verbal de la réunion est établi par le coordonnateur et est communiqué aux membres du groupe au plus tard une semaine après la tenue de la réunion.
- Le groupe régional spécialisé peut, à titre exceptionnel, choisir d'inviter des participants non membres.
- Les membres de chaque groupe régional spécialisé décideront la langue de travail des réunions.